AFFAIRE N° 7
CM 05.06.26 convention ODP bornes IRVE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260605-202609061627-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire
Le 5 Juin 2026 à 18h

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT, M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, M. LE BOULANGER, Mme PITEL, M. DURAND, M. HODGKISS
Absents représentés : Mme THOREUX, Mme LAURIOT DIT PREVOST Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme JAFFRELOT GUERIF,
M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER respectivement représentés par M. DELAMOTTE, M. LAMBLIN, Mme PITEL, M. VELLY, Mme LABBE, M. LEMOINE, M. HODGKISS, Mme JEGU
Secrétaire de Séance : M. LEMOINE

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23
Présents : 15
Votants : 23 (dont 8 pouvoirs)

Convocation adressée le 29 mai 2026

AFFAIRE N° 7 – SIGNATURE DE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE (IRVE)

Rapporteur : M. DELAMOTTE – Adjoint aux travaux

Tenant compte de l'essor de la mobilité électrique sur son territoire, la Commune a publié un appel à manifestation d'intérêt (AMI) le 10 mars 2026 pour permettre le déploiement et l'exploitation économique d'infrastructures de recharges ouvertes au public pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur le domaine public.

Cet appel à manifestation d'intérêt portait sur l'installation de 4 à 6 bornes à SAINT-CAST-LE-GUILDO (22380), Place Piron et Place du Général de GAULLE. Deux opérateurs économiques ont répondu à cet AMI. Après analyse, la proposition commerciale de la société SPIE CITYNETWORKS est proposée.

En application de l'article L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), cette procédure est préalable à la délivrance d'un titre habilitant la société retenue à occuper une dépendance du domaine public, en vue d'une exploitation économique. Ce titre prend la forme d'une convention d'occupation du domaine public (ODP).

Afin d'amortir les installations, il est prévu que l'occupation du domaine public soit d'une durée de 15 ans, soit une durée supérieure à celle prévue par les articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans le cadre des délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire. Pour mémoire, la délégation porte sur *« la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans* ».

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public selon les règles énoncées dans l'appel à manifestation d'intérêt et selon la proposition commerciale de la société SPIE CITYNETWORKS.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260605-202609061627-DE

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), et notamment les articles L.2122-1 et suivants,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23,
VU l'appel à manifestation d'intérêt,
VU la proposition commerciale de la société SPIE CITYNETWORKS,
CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 15 ans,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL
AUTORISE Mme le Maire à signer avec la société SPIE CITYNETWORKS la convention d'occupation du domaine public selon les règles énoncées dans l'appel à manifestation d'intérêt et selon la proposition commerciale de ladite société pour une durée de 15 ans.
VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

Secrétaire de séance
Yann LEMOINE

MAIRIE SAINT-CAST LE GUILDO
22380